



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Vendredi 13 juin 2025

Le 13 juin 2025 à 18h45 heures, à Ramonville-Saint-Agne, les membres de l'association USR Montagne se sont réunis à la ferme de 50 de Ramonville en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Le nombre d'adhérents présents était de 39 sur un total de 283. Le nombre de pouvoirs de vote présentés et vérifiés était de 12.

L'Assemblée était présidée par M. Christophe Bourga, président de l'association.
Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Sabine Carbonnel, secrétaire de l'association.

MM. Christophe Roussillon, élu aux sports de Ramonville Saint-Agne, est intervenu en fin de séance.

Les ordres du jour ont été rappelés par le Président de l'association :

- Rapport moral et financier ;
- Mise à jour du règlement intérieur ;
- Approbation du budget ;
- Evolution des cotisations du club ;
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration ;
- Perspectives et orientations du club sur l'année à venir ;

Il a été fait lecture des différents rapports moral, financier et budgétaire.

A l'issue des échanges entre les membres, le président de séance a mis au vote les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral et financier :

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la délibération à l'unanimité (51 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention).

Modifications du règlement intérieur :

Mise à jour du règlement: addition des points suivants :

- Pour une sortie, la règle a priori est que les encadrants soient exclus du partage des frais de covoiturage. L'encadrant a néanmoins la possibilité de proposer sa participation aux frais.
- L'utilisation des EPI (Equipements de Protection Individuelle) personnels (par exemple: baudrier, dégaines, corde) lors des activités de l'association est sous la responsabilité de leur possesseur.

Il a été demandé par des adhérents que l'organisateur de la sortie prévienne à l'avance les participants du choix de partage des frais de covoiturage (participation de l'encadrant ou pas). L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la délibération à la majorité (50 votes pour, 0 vote contre, 1 abstention).

En annexe 2, le règlement adopté.

Approbation du budget prévisionnel 2025-2025 :





Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme

USR Montagne

<http://montagne.ramonville.free.fr/>



L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la délibération à la majorité (51 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention). En annexe 1, les résultats financiers du club.

Evolution des cotisations du club :

La part de la fédération (licence) augmente de 10 € pour les tarifs adulte et jeune, de 5€ pour le tarif famille.

La part du CT 31-32 ne change pas.

La part de l'association ne change pas dans la cotisation.

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la délibération à la majorité (51 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention).

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration :

Anne-Claire Not, Jean-Pierre Guérin, Fabien Gleye et Laurent Houssin ne se représentent pas.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle Mesdames Messieurs

Alban Darricau

Jean-Marc Rigal

Barbara Zodmi

Christophe Bounga

Stéphane Massera

Bernard Babi

Nicolas Doué

Sabine Carbonnel

Jean-Claude Despax

L'Assemblée Générale Ordinaire élit quatre nouveaux membres du Conseil d'Administration :

Benoit Frezouls

Johannes Paul

Thierry Darrigrand

Camille Bezot

Les membres du nouveau Conseil d'Administration exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 1 an.

Cette résolution est adoptée à la majorité (51 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention).

Orientations et perspectives du club sur l'année à venir : l'Assemblée Générale a présenté l'ensemble des orientations et perspectives pour l'année à venir.



U S R – MONTAGNE SKI – Association Loi 1901 – Affiliée à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade
Allée des sports – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Agrément prefecture 3/17699 Agrément DDJS 31AS664 du 30/04/1996 SIRET 44127991600015





Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme

USR Montagne

<http://montagne.ramonville.free.fr/>



Le Conseil d'Administration s'est ensuite réuni après l'Assemblée Générale. Il a élu le nouveau Bureau, ainsi que les nouveaux postes au sein du CA :

Président – Christophe Bourga

Vice-président – Barbara Zodmi

Secrétaire – Sabine Carbonnel

Secrétaire adjoint – Johannes Paul

Trésorier – Alban Darricau

Trésorier adjoint – Jean-Claude Despax

Responsable Randonnée – Jean-Marc Rigal

Responsable Cours enfants – Bernard Babi

Responsable Ski de randonnée et Alpinisme – Benoit Frezouls

Responsable Canyoning – Nicolas Doué

responsable escalade - Stéphane Massera

Responsable Salle de Ramonville – Camille Bezot

Administrateur - Thierry Darrigrand

Les personnes habilitées à gérer les comptes bancaires sont Alban Darricau (trésorier) et Jean-Claude Despax (Trésorier adjoint)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

A Ramonville, le 13 juin 2025

Le Président de séance
Christophe Bourga

La Secrétaire de séance
Sabine Carbonnel



U.S.R. – MONTAGNE SKI – Association Loi 1901 – Affiliée à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade
Allée des sports – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Agrément préfecture 3/17699 Agrément DDJS 31AS664 du 30/04/1996 SIRET 44127991600015



Annexe 1 : Rapport financier du club

Compte des recettes-dépenses (trésorerie)

	Dépenses	Recettes
Adhésions ⁽¹⁾	22 547,40 €	30 073,40 €
Cours Enfants (Hors adhésions)	8 102,00 €	7 680,00 €
Subvention	0,00 €	600,00 €
Dépenses communes du club ⁽²⁾	1 894,19 €	0,00 €
Formations Encadrants	4 661,00 €	0,00 €
Matériel	2 993,96 €	0,00 €
Librairie	124,05 €	0,00 €
Total	40 322,60 €	38 353,40 €
Résultat de l'exercice	-1 969,20 €	

(1) Part FFME + 281 cotis. Club (20 €) + 141 options SAE (15 €)

(2) Dépenses communes du club	Convivialité	554,31 €
	Hebergement	509,33 €
	Matériel 	376,80 €
	Assurance 	325,72 €
	Gestion	71,30 €
	Site WEB	56,73 €

Bilan au 10/06/2025

Actif		Passif	
Compte Courant	627,25 €	Fonds Associatifs	37 345,78 €
Compte Epargne	33 466,53 €	Provisions Cours Enfants	327,00 €
Créance	1 609,80 €	Résultat de l'exercice	-1 969,20 €
Total	35 703,58 €	Total	35 703,58 €



Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme

USR Montagne

<http://montagne.ramonville.free.fr/>



Budget prévisionnel du 1er juin 2025 au 31 mai 2026

RECETTES

Prévisionnel cotisation club

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Cotisations	26 335 €	53 958 €
Cotisations cours enfants	11 856 €	
Réserve	15 767 €	
Subventions		

DEPENSES

Prévisionnel fonctionnement club

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Affiliation, licences et assurance	26 146 €	28 246 €
Participation aux événements club	2 000 €	
Bureautique	100 €	

Escalade

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Enseignement (cours + sorties falaise enfants)	9 080 €	23 792 €
Formations	3 240 €	
Matériel	6 872 €	
Rénovation SAE Karben	4 600 €	

Randonnée

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Formations	920 €	1 040 €
Matériel	120 €	

Alpinisme / Ski de randonnée

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Formation	0 €	275 €
Matériel	275 €	

Canyonisme

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Formation	0 €	605 €
Matériel	605 €	

Total dépenses activités

25 712 €

DELTA (RECETTES-DEPENSES)

0 €

Cotisations 2025-2026



U.S.R – MONTAGNE SKI – Association Loi 1901 – Affiliée à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade
Allée des sports – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Agrément prefecture 3/17699 Agrément DDJS 31AS664 du 30/04/1996 SIRET 44127991600015





Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme
USR Montagne
<http://montagne.ramonville.free.fr/>



	Cotisation avec Assurance BASE	Cotisation avec Assurance BASE+	Cotisation avec Assurance BASE++	Cotisation sans Assurance	Option utilisation des salles d'escalade	Option "Autre club FFME"
Adulte	110,00 €	113,00 €	120,00 €	102,00 €	+ 15 €	20,00 €
Etudiant	100,00 €	103,00 €	110,00 €	92,00 €		
Personne en recherche d'emploi						
Chômeur						
Carte MP Loisir						
Jeune (-18ans)	97,00 €	100,00 €	107,00 €	89,00 €		
Adulte: Tarif Famille à partir de la 3 ^{ème} personne	75,00 €	78,00 €	85,00 €	67,00 €		
Jeune: Tarif Famille à partir de la 3 ^{ème} personne	55,00 €	58,00 €	65,00 €	47,00 €		
Cours d'escalade Jeunes de moins de 18 ans	247,00 €	250,00 €	257,00 €	239,00 €	inclus	

A compter du 01/05/2026

	Cotisation avec Assurance BASE	Cotisation avec Assurance BASE+	Cotisation avec Assurance BASE++	Cotisation sans Assurance	Option utilisation des salles d'escalade	Option "Autre club FFME"
Adulte	65,00 €	68,00 €	75,00 €	57,00 €	+ 15 €	20,00 €
Etudiant	60,00 €	63,00 €	70,00 €	52,00 €		
Personne en recherche d'emploi						
Chômeur						
Carte MP Loisir						
Jeune (-18ans)	58,00 €	61,00 €	68,00 €	50,00 €		
Adulte: Tarif Famille à partir de la 3 ^{ème} personne	47,00 €	50,00 €	57,00 €	39,00 €		
Jeune: Tarif Famille à partir de la 3 ^{ème} personne	37,00 €	40,00 €	47,00 €	29,00 €		
Cours d'escalade Jeunes de moins de 18 ans	104,00 €	107,00 €	114,00 €	96,00 €	inclus	





Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme
USR Montagne
<http://montagne.ramonville.free.fr/>



Annexe 2 : Nouveau règlement intérieur



U.S.R – MONTAGNE SKI – Association Loi 1901 – Affiliée à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade
Allée des sports – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Agréement préfecture 3/17699 Agrément DDJS 31AS664 du 30/04/1996 SIRET 44127991600015





Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme
USR Montagne
<http://montagne.ramonville.free.fr/>



----- Fin du procès-verbal -----



U.S.R. – MONTAGNE SKI – Association Loi 1901 – Affiliée à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade
Allée des sports – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Agrément prefecture 3/17699 Agrément DDJS 31AS664 du 30/04/1996 SIRET 44127991600015

